



Séjours pédagogiques annulés

publié le 06/04/2020

Descriptif :

Séjour Londres et séjour classe de voile à Boyardville : modalités de remboursement

En raison de l'épidémie du coronavirus, les voyages à l'étranger ont été interdits comme nous vous l'avons communiqué le 11 mars 2020. Concernant **le séjour à Londres**, les paiements déjà encaissés vont être prochainement remboursés. A cet effet, les familles concernées voudront bien nous fournir rapidement par mail ou courrier postal un RIB au nom du représentant légal de l'élève.

Par ailleurs, le confinement ayant été mis en place avec la fermeture des établissements scolaires et ce jusqu'à nouvel ordre, nous vous informons qu'il n'est pas possible, dans ces conditions, de maintenir **le projet de la classe de voile à Boyardville**. Aussi, les chèques qui ont été déposés seront restitués au titulaire du compte à la reprise des cours.

En vous remerciant pour votre compréhension

La Principale



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.